

2^e EDITION - MONACO BLUE INITIATIVE

14 Février 2011 – Monaco

« Les aires marines protégées »

Le contexte

Il y a neuf ans, la Convention sur la Biodiversité (CBD) des Nations Unies et le Sommet Mondial sur le Développement Durable se sont engagés à établir des Aires Marines Protégées (AMP) couvrant 10% des océans avant fin 2012. Déjà, cette date butoir a été repoussée à 2020. Aujourd'hui, selon les estimations, seul 1,17% de la surface océanique globale est sous protection, et la partie concernée par une interdiction de la pêche et d'autres activités d'extraction est minuscule.

La réalisation des objectifs de protection marine est freinée par des obstacles tant législatifs et géopolitiques qu'économiques et sociaux. Avec la Note d'Intention MBI 2011 servant de socle à la discussion, des délégués d'horizons divers se sont penchés sur les questions de développement et de gestion des AMP à travers des prismes politiques, scientifiques, écologiques et commerciaux.

**

SESSIONS DU MATIN

**

SESSION 1. Les Aires Marines Protégées : discussion politique

Modérateur : José Maria FIGUERES, PDG de Concordia 21 et ancien Président du Costa Rica

S.A.S le Prince Albert II de Monaco, créateur de la MBI et défenseur ardent des océans, définit le débat comme celui de « la lutte pour assurer l'avenir de l'humanité dans un environnement protégé et productif. » Bien que les AMP contribuent de manière évidente à la régénération des ressources marines commercialisables, ces aires ne doivent pas être considérées d'un point de vue purement économique, mais également comme un moyen « de changer le rapport de l'homme à la nature. »

L'objectif de la réunion, selon le Prince Albert, est de proposer des réponses aux questions suivantes : Comment accélérer l'extension des AMP ? Comment les gérer en réseau avec une stratégie mondiale ? Comment et avec quels moyens assurer leur suivi scientifique ainsi que le respect des interdictions ?

Collaborant déjà avec l'Espagne et l'Algérie dans le domaine de la protection du milieu marin, le Maroc souhaite développer un réseau cohérent d'AMP méditerranéennes, selon **Amina BENKHADRA**, Ministre marocaine de l'Environnement. Tout en permettant une gouvernance intégrée, un tel réseau doit prendre en compte les spécificités et aspects sociaux locaux, suggère-t-elle, car « chaque localité a ses exigences propres. »

Au Maroc, par exemple, la protection du milieu marin est étroitement liée à la volonté de « doter notre pays d'une pêche durable et de protéger notre ressource, » explique-t-elle. Un plan national de juillet 2010 a créé un outil de régulation de la pêche et de conservation des espèces et milieux menacés, constate Mme BENKHADRA, mais « les défis sont loin d'être relevés. »

Ministre algérien de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement **Cherif RAHMANI** souligne que la richesse de la Méditerranée, berceau d'autant de civilisations, est autant culturelle qu'écologique. A la fragilité de son milieu marin s'ajoute une fragilité plus générale car aujourd'hui la région subit « de nouvelles fractures économiques, sociales et technologiques. »

La fracture Nord-Sud est également écologique, estime-t-il, en constatant que la grande majorité des AMP se trouvent au nord-ouest du bassin méditerranéen. Afin de combler le déficit en connaissances, M. RAHMANI propose de transformer la Monaco Blue Initiative en centre de réflexion permanent permettant la dissémination de la science et du savoir-faire pour le développement d'un réseau d'AMP méditerranéennes.

La Slovénie est très active au niveau régional dans les efforts de protection de l'Adriatique, déclare son ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, **Roko ZARNIC**. En particulier, elle a établi un cadre juridique pour la gestion intégrée des zones côtières par secteur d'activité. M ZARNIC invite les participants à assister à la réunion en juin prochain de la Commission pour L'Adriatique qui aura lieu dans son pays.

L'Italie compte 27 Aires Marines Protégées qui couvrent quelque 220 000 hectares de mer et 700 kilomètres de côtes, selon **Roberto GIANGRECO**, représentant du Ministère italien de l'Environnement. Ces AMP sont très diverses, allant du Sanctuaire Pelagos pour les Mammifères Marins Méditerranéens – une AMP internationale située principalement en haute mer – à deux parcs archéologiques sous-marins. Le niveau de protection varie également, entre zones « sans prise » à celles qui tolèrent une pêche réglementée.

L'Italie travaille en étroite collaboration aux niveaux régional, européen et international. Par exemple, la France et l'Italie ont demandé conjointement à l'Organisation Maritime Internationale de déclarer le Déroit de Bonifacio une « Aire Marine Particulièrement Sensible, » note M GIANGRECO. Cette demande est une première étape pour réduire les dangers posés par le transport maritime. L'entrée en vigueur de la nouvelle Directive Européenne de Stratégie Marine devrait permettre une meilleure intégration des AMP interdépendantes et améliorer la gestion des zones côtières plus généralement, estime-t-il.

Predrag SEKULIC, Ministre du Développement Durable et du Tourisme du Monténégro, remercie l'Italie de l'aide précieuse qu'elle a fournie à son petit pays de l'Adriatique dans le domaine de la protection du milieu marin.

Au Liban, selon **Mustapha EL-SOLH**, représentant du Président Libanais, un plan national de 2006 pour la protection de sites clé sur terre et en mer est en cours d'exécution, en partie afin de développer l'écotourisme. Le manque de ressources financières, de savoir-faire et d'information freine l'avancement, et M EL-SOLH y voit un besoin de nouveaux partenariats public-privé et d'une meilleure coopération internationale. Son pays souhaite voir la Monaco Blue Initiative devenir un partenaire majeur dans le développement des AMP.

Représentante permanente de la Grenade à l'ONU et Présidente de l'Alliance des Petits Etats Iliens, **Dessima WILLIAMS** recommande vivement une extension rapide des AMP avec une plus grande inclusion d'acteurs divers au niveau politique. Réitérant un souhait formulé lors de la précédente MBI, Mme WILLIAMS ajoute que « l'aspect durable et l'équité doivent être au coeur du débat. » Le principe de l'équité a une importance particulière pour les petits états îliens, qui sont par définition extrêmement dépendants des ressources marines, insiste-t-elle.

Ces pays ont des objectifs ambitieux de réduction d'émissions de CO₂, de réforme de la pêche et du développement des AMP. Etant donné la répartition mondiale de la production et de la consommation, « nous nous attendons à un niveau d'engagement plus ambitieux de la part du monde développé, » dit Mme WILLIAMS.

La Ministre française de l'Environnement, du Développement Durable et du Transport **Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** en convient : « C'est un des défis majeurs du 21^e siècle et nous sommes loin de le relever, » dit-elle. Dernièrement, lors du Grenelle de la Mer, la France a entrepris la définition d'une stratégie maritime véritablement intégrée en concertation avec une multitude d'acteurs concernés. Plusieurs parcs marins en sont nés, dont le tout récent parc mixte des Calanques près de Marseille, à la fois terrestre et marin. Le succès des partenariats public-privé rencontré par la France dans le développement d'espaces humides protégés, que Mme KOSCIUSKO-MORIZET a qualifié de « remarquable, » pourrait servir d'exemple pour les AMP.

Elle déplore l'absence de cadre juridique pour les AMP dans les eaux internationales, constatant que malgré la ratification de nombreuses conventions, la supervision et la coordination ne suivent pas. Mme KOSCIUSKO-MORIZET propose la création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement d'ici 2012 afin de structurer la gouvernance internationale de l'environnement. Cette organisation devrait comporter un « Fonds Vert » qui aiderait à réduire le déséquilibre économique entre le Nord et le Sud, préconise-t-elle.

La discussion s'élargit aux autres participants. **Jacqueline MCGLADE**, Directrice Exécutive de l'Agence Européenne de l'Environnement estime que si l'on veut plus d'AMP il faut un changement d'approche scientifique. « C'est le calcul du coût de l'inaction qui a changé le débat sur le changement climatique, » affirme-t-elle. « La science des AMP n'est pas suffisamment matérielle. Pour passer des lois il faut des preuves. »

La scientifique **Antje BOETIUS** est d'avis différent, arguant que le principe de précaution concernant la biodiversité suffit pour agir : « Nous devons nous défaire de cette idée qu'il faut attendre la science. » En tant que directrice d'un groupe de recherche sur l'Ecologie et la Technologie des Mers profondes à l'Institut Alfred Wegener pour la Recherche polaire et marine, Mme BOETIUS est spécialiste en biologie des mers profondes, en écologie microbienne et en biogéochimie océanique. Son expérience l'a

convaincue que tout retard dans la protection du milieu marin pourrait causer la disparition d'organismes ayant le potentiel de changer la vie humaine.

« Ça pourrait être la prochaine antibiotique, la prochaine source énergétique ou le prochain médicament contre le cancer, » dit-elle. Et d'ajouter qu'à part leurs bienfaits potentiels pour l'humanité, « ils vaudraient des milliards. »

Océanographe et exploratrice de National Geographic, fondatrice de la SEAlliance, **Sylvia EARLE** parle avec la clarté et la passion d'une femme qui a passé plus de 50 ans à explorer les profondeurs et qui est témoin de leur dégradation. « Nous ne protégeons qu'un pour cent de ce qui nous maintient en vie, » dit-elle. « Nous avons encore la moitié du corail. Nous avons encore de la glace aux pôles. Pendant notre quart, pendant notre temps, nous avons une chance – peut-être la dernière chance – de bien faire. »

**

SESSION 2. Bienfaits et mise en oeuvre des Aires Marines Protégées

Modérateurs : Enric SALA, écologiste marin et National Geographic Fellow et **Pierre ERWES**, Président et Fondateur de BioMarine.

Après un court exposé du Dr SALA sur les bienfaits écosystémiques avérés des AMP, il a invité les participants à en discuter à partir de leurs points de vue différents, allant de la science de la conservation à une orientation commerciale.

Dan LAFOLLEY, Vice-Président de la Commission mondiale sur les Aires Protégées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), affirme que les AMP ont la capacité de réduire l'impact du changement climatique. Les zones côtières telles que mangrove et estuaires absorbent des quantités importantes de CO₂ – beaucoup plus que les forêts, dit-il, ce qui pourrait être monétisé. « Nous avons raté quelque chose d'énorme, » estime-t-il, en ajoutant qu'un moyen d'accélérer le développement des AMP serait d'exploiter la peur du réchauffement climatique tout en communiquant sur le potentiel des AMP en tant que « suceurs de carbone. »

Le **Dr SALA** convient qu'il faudrait une meilleure communication sans laquelle on n'a aucune chance de voir les objectifs de l'ONU en termes de protection marine se réaliser. Les communautés locales – y compris les pêcheurs – voient de réels gains économiques en très peu de temps grâce aux AMP et deviennent leurs meilleurs défenseurs, constate-t-il. Il cite l'exemple des Philippines, où des communautés ont créé 300 AMP en s'appuyant sur des partenariats public-privé après avoir constaté les bienfaits de deux aires marines plus anciennes.

L'océanographe identifie deux domaines prioritaires à réformer : le droit international maritime et la politique de subventions à la pêche. Une réforme de cette dernière seule « financerait largement un réseau mondial » d'AMP.

Coordinateur pour la Méditerranée de la Commission Mondiale des Aires Protégées (WCPA) **Giuseppe NOTARBARTOLO DE SCIARA** témoigne que l'absence de cadre juridique pour les aires se situant au-delà des juridictions nationales a affaibli le Sanctuaire Pelagos pour les Mammifères Marins. La première AMP internationale de haute mer, qui s'étend sur 90 000 km² au large des côtes françaises, monégasques et italiennes a jusqu'à présent échoué dans sa mission de protection des cétacés, constate-t-il.

Victor Ariel GALLARDO, Vice-Président du Comité de Pilotage Scientifique du Census for Marine Life (Recensement de la Vie Marine), attire l'attention à la création en fin d'année dernière du Parc Marin de Sala y Gomez au Chili. La réserve du Pacifique de 150 000 km² sera protégée de toute activité extractive, y compris la pêche. « C'est une réussite, » se félicite-t-il. Avec le parc de Sala y Gomez, le Chili aura protégé 4,41% de ses eaux territoriales.

Bien que les Etats-Unis disposent d'un système très étendu de quelque 1 600 AMP couvrant 36% des eaux territoriales, seules 1% de ces aires interdisent la pêche, selon **Terry GARCIA**, Vice-Président Exécutif des Missions pour la National Geographic Society.

Désigner de telles zones s'avère très controversé aux Etats-Unis, dit-il, mais il y a des signes d'une évolution maintenant que les acteurs concernés peuvent constater les bienfaits des AMP existantes. Le Sanctuaire des Keys en Floride en est un exemple : les pêcheurs s'y opposaient violemment au début, mais depuis, « ils ont découvert qu'il s'agit en fait d'un compte d'épargne immense pour l'avenir des stocks de poissons. » Aujourd'hui, constate-t-il, « ils sont les meilleurs ambassadeurs de ces aires, ce qui constitue un retournement de situation majeur. »

Frédéric BRIAND, Directeur Général de la CIESM, fait remarquer que les poissons ne sont que l'aspect le plus visible des AMP, et que l'on a tendance à oublier les bactéries marines qui constituent pourtant « la pharmacie de l'humanité. »

La Méditerranée est compliquée de par sa taille et sa géopolitique : « Vous vous trouvez tout de suite dans les eaux territoriales d'un autre pays. » La CIESM mène la création d'un réseau méditerranéen de huit grands Parcs Marins de la Paix qui intégreront des habitats contigus côtiers et de pleine mer et qui créeront des « couloirs de correspondance » pour les grands animaux marins migratoires. Le réseau étant conçu dès le départ comme un système cohérent, il permettra une continuité de mesures entre pays voisins, dit M BRIAND.

Des représentants du secteur privé ont également partagé leurs points de vue et expériences concernant les AMP. En tant que productrice de poisson bio en Méditerranée, la Fondatrice de Cannes Aquaculture et Mayotte Aquaculture **Sylvie CHARVOZ** soutient fortement les aires marines protégées.

Les produits biologiques sont les seuls qui maintiennent leur prix aujourd'hui, et les eaux protégées ne sont pas un handicap mais un atout à cet égard, dit-elle. Sa société piscicole à Mayotte dans les DOM-TOM a participé à la création d'une AMP dans laquelle son poisson sera cultivé.

Dans l'industrie cosmétique haut de gamme, il est difficile de trouver des sources durables et responsables d'ingrédients marins, selon **Nadia MILLER**, Vice-Présidente du Développement de la Marque de La Prairie, malgré les efforts de sa société dans ce sens. « Tout est tellement réglementé, » dit-elle. « J'ai plus d'avocats et d'employés para-légaux dans mon département de recherche et développement que de chercheurs. »

Biologiste, **Antje BOETIUS** voit des opportunités de partenariat avec l'industrie, dans le stockage marin de CO₂ par exemple. Son institut est en train d'étudier les effets du CO₂ sur les organismes des profondeurs afin de déterminer si l'enfouissement du carbone sous la mer ne serait pas un outil potentiel – et une industrie lucrative – dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour **Jean-Yves de CHAISEMARTIN**, les AMP sont un moyen efficace de marier différents intérêts. Lui-même a des rôles multiples, étant à la fois entrepreneur dans la culture des algues et maire de Paimpol en Bretagne, où il développe avec sa commune des projets d'énergie hydrolienne et éolienne offshore avec la société EDF. Un des rôles des élus est d'agir rapidement sur des projets industriels d'intérêt public, selon lui. « Je refuse le discours culpabilisant. La mer, c'est l'avenir de la terre. »

Le scientifique, écologiste et diplomate **Patrick VAN KLAVEREN**, Délégué Permanent de Monaco auprès des Organismes internationaux scientifiques, environnementaux et humanitaires, propose une métaphore bancaire : « Nous devons distinguer entre le capital du milieu marin et les intérêts qu'on peut en tirer, » dit-il. Le défi ? « Ne pas confondre réaliser les intérêts et grignoter notre capital. » C'est pour cela, conclut-il, qu'il faut développer les moyens de l'exploiter durablement.

L'Algérie accueillerait favorablement non seulement des conseils techniques de conservation mais également des investissements privés dans le développement durable maritime, fait savoir son Ministre **Cherif RAHMANI**. L'Algérie compte entreprendre ce type de développement avec l'aide du Fonds Thalocea, selon sa co-fondatrice **Aline PAJOLEC**. Thalocea est le premier fonds d'investissement privé européen dédié à l'économie maritime et marine.

Jérôme BIGNON, Député de la Somme et Directeur de l'Agence Française des Aires Marines Protégées voit se poindre une évolution vers une gouvernance par consensus parmi les acteurs des AMP. Et de conclure sur une note positive : « Comme dit Jules Verne, 'Rien ne se fait de grand sans une espérance exagérée.' Ayons cette espérance exagérée !

**

SESSIONS DE L'APRES-MIDI

**

L'après-midi a été l'occasion de revisiter les thèmes de la Monaco Blue Initiative de 2010 - les grands fonds et les grandes espèces marines- en tant que domaines d'application des Aires Marines Protégées.

SESSION 1. « Les grands fonds : une biodiversité nouvelle à protéger »

Modératrice : Lisa SPEER, Directrice du Conseil International des Océans au Conseil de Défense des Ressources Naturelles des Etats-Unis

L'Arctique est une zone clé pour les grands fonds, où la fonte des glaces due au changement climatique a un impact écologique important tout en ouvrant à l'exploitation un environnement quasi

vierge. Les acteurs du pétrole, du gaz naturel, de la pêche et du transport maritime vont se ruer vers cette zone, avertit Mme SPEER, et « notre préparation varie entre mauvaise et inexistante. »

Il n'existe pour l'instant aucun mécanisme international de gestion de l'exploration pétrolière dans l'Arctique, ni de cadre pour l'établissement d'aires marines ou pour l'évaluation de l'impact des activités humaines, ajoute-t-elle. En même temps, l'Arctique fournit l'occasion d'appliquer une gestion écosystémique dès le départ.

Les scientifiques ont identifié des zones cruciales pour la résilience de l'écosystème arctique, et la réunion en mai prochain au niveau ministériel des huit états du Conseil de l'Arctique pourrait se révéler « la meilleure opportunité de mettre en place un système de gestion des activités futures », dit Mme SPEER. Il existe un soutien large pour ce processus avec toutefois un point d'interrogation : la Russie, dont la volonté politique ne paraît pas évidente, tempère-t-elle.

Robert CALCAGNO, Directeur Général de l'Institut Océanographique de Monaco, a signalé une autre occasion, née de l'édition 2010 de la Monaco Blue Initiative, qui est le symposium scientifique international sur les grands fonds qui aura lieu en octobre 2011 à l'Institut océanographique à Paris. Rassemblant des représentants scientifiques, industriels, économiques, juridiques et politiques, il examinera l'état actuel des grands fonds marins et les menaces qui pèsent sur eux, et se penchera ensuite sur les questions d'exploitation et de gouvernance. Ce symposium permettra aussi de mieux faire connaître ce sujet au public, suggère M CALCAGNO.

Les participants conviennent que s'attaquer à l'épineuse question des zones au-delà des juridictions nationales est la condition sine qua non de tout effort de protection sérieux tel qu'aires marines protégées dans les écosystèmes des grands fonds. Un groupe de travail de l'ONU existe déjà qui traite de la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales, note **Biliana CICIN-SAIN**, co-Présidente du Global Forum on Oceans, Coasts and Islands. Ce groupe va se réunir en juin prochain. Une plus grande expérimentation au niveau régional serait utile en générant des cas d'études, dit-elle, parce que « quand vous avez des exemples concrets, ça facilite la discussion globale ».

L'état actuel de la technologie est un frein à de telles expériences, selon **Sylvia EARLE**, exploratrice attirée de National Geographic et fondatrice de la SEAlliance. Seul cinq submersibles au monde ont la capacité de visiter les profondeurs, et ils doivent s'arrêter à mi-chemin du fond absolu. Un seul est allé jusqu'au bout, et ça date d'il y a 60 ans, tandis que « il y a de la vie jusqu'au fond ».

« Nous essayons de prendre des décisions sur l'exploitation de l'inconnu. Ce n'est pas acceptable. Nous devons nous consacrer sérieusement à la technologie permettant l'exploration », et en attendant, appliquer le principe de précaution, conseille-t-elle.

Malgré les obstacles législatifs et technologiques, les grands fonds représentent une opportunité pour le développement des AMP, affirme Mme EARLE, car les zones concernées telles que l'Arctique, situées pour la plupart loin des frontières nationales, offrent la possibilité d'évoluer vers des aires protégées beaucoup plus grandes.

Pour **Dan LAFOLLEY**, l'Arctique représente « une opportunité et un souci à la fois ». Selon lui, la plus grande menace pour l'Arctique est l'acidification de la mer, qui affectera la majeure partie de ces eaux d'ici dix ans, en les rendant corrosive aux organismes. Le défi sera de combler le fossé entre la science

de l'acidification et la protection, ce qui demandera une concertation avec les communautés locales et les dirigeants politiques, indique-t-il.

**

SESSION 2. « Les grandes espèces marines : clefs de voûte des écosystèmes marins »

Modérateur : Philippe CURY, Directeur du Centre de Recherche Halieutique Méditerranéen et Tropical, IRD-IFREMER, France

Cette session a exploré comment utiliser les Aires Marines Protégées pour aider au rétablissement des populations des grandes espèces marines. Ces espèces migrent sur de très grandes distances, ce qui rend les AMP, qui sont généralement plutôt petites, nécessaires mais insuffisantes. Il faut des mesures complémentaires, telles que restrictions de la pêche, accompagnées de contrôles efficaces et continus, dit **M CURY**. Il en cite le triste exemple du moratoire sur la capture du thon obèse dans le Golfe de Guinée, qui s'est effondré quand les pêcheurs se sont rendus compte qu'ils pouvaient l'enfreindre en toute impunité.

Dan LAFOLLEY estime qu'étant donné l'étendue migratoire des grandes espèces marines, il faut envisager les AMP sous l'angle de la « connectivité » en visualisant des réseaux d'aires marines protégées comme des « passerelles et couloirs » pour ces créatures, reliant des mers aussi distantes que celles d'Hawaï et de Russie, par exemple. La protection doit être cohérente : ce serait une tragédie si, ayant protégé les baleines et les dauphins pendant une grande partie de l'année dans une zone, ils se trouvaient ensuite exposés ailleurs à des niveaux dangereux de pollution sonore. Ces problématiques nécessitent une meilleure gestion et partage de la science et des bases de données, dit-il.

Coordinateur pour la Méditerranée de la WCPA **Giuseppe NOTARBARTOLO DI SCIARA** considère que l'impact du changement climatique sur les grandes espèces marines rend urgent de réduire les autres menaces. De tels efforts souffrent d'un manque de communication et de coordination des activités maritimes, dit-il.

« Un exercice militaire majeur est en cours en ce moment même en Méditerranée qui comporte l'utilisation intensive de sonar, juste au-dessus d'un important plateau sous-marin », se lamente-t-il. « Nous savons que c'est dangereux ! Nous pourrions indiquer des sites où conduire de tels exercices de façon moins nuisible, mais il n'y a aucune communication ».

Olivier LAROUSSINIE, Directeur de l'Agence Française des Aires Marines Protégées, suggère de combiner les AMP, qui peuvent protéger des lieux importants de nourrissage, de migration ou de nurserie, avec des mesures générales pour limiter les captures accidentelles par la pêche, les collisions avec les navires ou les pollutions sonores. Etant donné le caractère international des habitats des grandes espèces marines, les actions de protection doivent être internationales également.

Pour que de telles actions soient efficaces, il faut une bonne connaissance des espèces mais aussi de bonnes informations sur les interactions avec les activités humaines, souligne-t-il. La mise en place de mesures peut s'avérer complexe, puisque les zones des plus fortes interactions - et donc des menaces potentielles - sont souvent là où les enjeux économiques sont les plus forts.

Une fois les mesures en place, il faut un dispositif de suivi qui permette de connaître leur efficacité, et ces dispositifs doivent être à l'échelle des océans et non pas à la seule échelle des aires marines protégées. De tels systèmes existent, note-t-il, comme les programmes SCAN en Atlantique, REMMOA sur les eaux sous juridiction française et ACCOBAMS en Méditerranée. Ces programmes sont coûteux mais seuls à même de nous donner l'information nécessaire pour adapter le dispositif de protection, estime-t-il, en ajoutant que des innovations technologiques devraient les rendre moins onéreux à l'avenir.

Il faut aussi communiquer auprès du public, selon M LAROUSSINIE. « Le politique est sensible à ce qui intéresse le grand public » constate-t-il. Il préconise un travail sur la mémoire des pêcheurs, plongeurs et scientifiques, au travers des témoignages mais aussi des photos ou films anciens, afin de montrer que « la référence n'est pas la situation actuelle mais un état des océans dans lequel il y avait des grands poissons en abondance ».

Sebastian TROËNG, Vice-président en charge de la Conservation Marine chez Conservation International, réitère que les AMP sont essentielles dans la protection des étapes de vie sensibles des grandes espèces telles que l'agrégation et la reproduction. Grouper les AMP dans des réseaux protégeant plusieurs de ces étapes de vie s'avère encore plus efficace. Le Pacifique Est Tropical, où plusieurs espèces de requins circulent entre des sites du Costa Rica, de la Colombie et des Galapagos, a démontré que des réseaux intelligents d'AMP « peuvent réduire la mortalité des grands animaux marins à des niveaux permettant leur sauvegarde », témoigne-t-il. Cela suffit pour permettre aux populations de ces animaux de se rétablir et prospérer, explique M TROËNG. Après tout, « nous ne sommes pas obligés d'être parfaits ».

Des bases de données mondiales sont des outils essentiels pour définir les indicateurs de succès des AMP et guider leur création, convient-il. La base de données de la Société pour la Conservation des Agrégations des Poissons de Récif (Society for the Conservation of Reef Fish Aggregations) sur les lieux de ponte et celle de l'Etat des Tortues du Monde (SWoT) sur les plages de nidification sont particulièrement utiles.

La conception régionale des AMP développe des réseaux qui améliorent la protection des espèces tout en permettant des économies d'échelle, souligne M TROËNG. C'est pour cela que depuis quelques années CI concentre ses investissements dans de grandes régions appelées « Seascapes » (Paysages Marins), qui représentent 43 des 53 nouvelles aires marines protégées initiées par CI et ses partenaires pendant cette période, dit-il.

Il convient qu'en plus des AMP, il faut d'autres mesures de conservation afin d'assurer la protection des grandes espèces marines. La restriction du commerce des espèces protégées est importante. « Ajouter le thon rouge à la CITES serait une telle mesure et je félicite la Principauté de Monaco pour son leadership mondial » sur cette question, conclut-il.

**

Discours de clôture : S.A.S. le Prince Albert II de Monaco

« EXCELLENCE, Mesdames et Messieurs, Chers amis,

Je voudrais tout d'abord vous remercier de la qualité de vos travaux, de votre liberté de ton et de votre implication tout au long de nos débats.

Cette matinée passionnante l'a prouvé : le sujet des aires marines protégées est extrêmement fécond. Il ouvre des pistes essentielles sur les questions plus vastes de la protection de la biodiversité, de la préservation des espaces maritimes et, plus encore, de la coexistence harmonieuse de l'homme avec son milieu naturel.

Au moment de conclure cette matinée de travail et de vous proposer d'adopter le document de synthèse, c'est sur ce constat que je voudrais m'arrêter : pour mettre en place des mécanismes de gestion efficaces et pérennes de la biodiversité, il nous faut, avant tout, élargir notre champ de vision.

C'est le message exprimé par beaucoup d'entre vous au travers de leurs interventions. Elargir notre champ de vision, cela signifie, par exemple, intégrer les aires marines protégées dans une gestion plus large des espaces marins, qui prenne en compte l'ensemble des services rendus par les écosystèmes et leur bienfait pour l'espèce humaine.

Elargir notre champ de vision, cela veut dire aussi prendre en compte de nouveaux critères d'évaluation de notre gestion des océans, au-delà des paramètres scientifiques, en intégrant l'ensemble des secteurs d'activité concernés.

Cela signifie également, de ce fait, identifier et inclure dans notre approche les nombreux partenaires directement ou indirectement concernés. Ceux-ci, je le rappelle, ne doivent jamais être les victimes des mesures de conservation ou de gestion mais, à l'inverse, en être les premiers bénéficiaires.

Elargir notre champ de vision, cela veut dire enfin renforcer le dialogue entre décideurs, acteurs et populations concernées.

De ce mouvement, cette matinée constitue, je crois, un bel exemple par la qualité et l'ouverture de vos interventions.

Ce message en résumé, je crois, assez bien l'esprit.

Je vous propose donc que nous l'endossions et je vous remercie encore très chaleureusement de votre engagement dans ce travail que je sais nécessaire.

Je vous donne aussi rendez-vous l'an prochain pour évaluer ensemble l'impact de nos réflexions et poursuivre notre travail commun au service des univers marins.

Je vous remercie. »